

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2021 du Services aux Autochtones Canada



Services aux
Autochtones Canada

Indigenous Services
Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/services-autochtones-canada

1-800-567-9604

ATS seulement : 1-866-553-0554

Catalogue : R119-1F-PDF

ISSN : 2564-1298

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre :
Indigenous Services Canada 2020-2021 Departmental Sustainable Development Strategy
Report

Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2020-2021 du Services aux Autochtones Canada

Le présent rapport d'étape appuie l'engagement énoncé dans la *Loi fédérale sur le développement durable* (LFDD) de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement. Il contribue également à dégager une perspective pangouvernementale intégrée des activités favorisant la durabilité de l'environnement.

Les renseignements ministériels fournis dans le présent rapport prennent en compte l'information préparée antérieurement conformément à la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de Services aux Autochtones Canada (SAC) de 2020 à 2023.

1. Introduction à la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable \(SFDD\) de 2019 à 2022](#) présente les objectifs et les cibles de développement durable du gouvernement du Canada, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable \(LFDD\)](#). Conformément à l'objectif de la loi, qui consiste à présenter le cadre juridique d'élaboration et de mise en œuvre d'une SFDD qui rendra le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et plus responsable devant le Parlement, Services aux Autochtones Canada a préparé le présent rapport pour faire état des progrès réalisés dans la mise en œuvre de sa SMDD.

2. Le développement durable au Services aux Autochtones Canada

La SMDD de Services aux Autochtones Canada de 2020 à 2023 décrit les mesures que ce ministère a prises pour atteindre les objectifs suivants : Écologisation du gouvernement, Mesures relatives aux changements climatiques, Infrastructure moderne et résiliente, Énergie propre, Eau potable, Alimentation durable, et Collectivités sûres et en santé. Le présent rapport fait état des résultats obtenus à ce jour concernant les mesures prises par le Ministère pour atteindre ces objectifs. Les rapports des années précédentes sont publiés sur le site Web de [Services aux Autochtones Canada](#).

3. Rendement ministériel par objectif de la Stratégie fédérale de développement durable

Les tableaux suivants fournissent de l'information sur le rendement des mesures ministérielles à l'appui des objectifs de la SFDD énumérés à la section 2.

Contexte : Écologisation du gouvernement

SAC est le gardien des immeubles, loue des espaces dans des installations partout au pays, gère un parc de véhicules et fournit des biens et des services afin de servir les Canadiens. Les engagements en vertu de l'objectif d'écologisation du gouvernement décrivent les domaines sur lesquels SAC entend se concentrer afin de continuer à réduire les incidences environnementales associées aux décisions relatives à l'approvisionnement et aux opérations matérielles du Ministère. Plus précisément, SAC prendra des mesures concrètes afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre (GES) de ses immeubles et parcs de véhicules, de détourner les décharges, d'entreprendre des projets de démonstration de technologies propres et de soutenir les pratiques d'achats écologique notamment en mettant en œuvre une nouvelle directive sur les achats écologiques.



Écologisation du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations écologiques, à faibles émissions de carbone et résilientes au climat.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
Réduire les émissions de GES des installations et du parc de véhicules du gouvernement fédéral de 40 % d'ici 2030 (l'intention étant d'atteindre cette cible d'ici 2025) et de 80 % d'ici 2050 (l'intention étant d'être neutre en carbone) par rapport aux niveaux de 2005.	S'assurer que, pour tous les nouveaux immeubles et toutes les rénovations importantes, la priorité est donnée aux investissements visant la réduction des émissions de carbone, selon les principes intégrés de conception, ainsi que le cycle de vie et le coût total des évaluations de	Entreprendre une évaluation stratégique du portefeuille immobilier du Ministère afin de déterminer la voie la plus rentable pour réaliser des opérations à faibles émissions de carbone, au plus tard à compter de 2022, tous les nouveaux bâtiments fédéraux (y compris les	Point de départ : Les installations de Services aux Autochtones Canada (SAC) sont actuellement exclues de la déclaration des émissions de GES du Ministère, car elles sont détenues en vue d'un transfert futur aux Premières Nations ou exploitées par des tiers pour les activités de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI). SAC n'a pas de contrôle opérationnel important sur ces installations ni la	Résultat : SAC a élaboré un nouvel objectif ministériel d'achats écologiques pour les projets de construction nette zéro au cours de l'exercice 2020-2021 : <i>Tous les nouveaux bâtiments (y compris les constructions à louer et les partenariats public-privé) seront carboneutres, à moins que l'analyse coûts-avantages du cycle de vie indique qu'une construction prête à la carboneutralité serait</i>	SFDD : Des mesures visant à réduire la demande en énergie ou à faire le virage vers des sources d'énergie plus propres entraîneront une réduction des émissions de GES liées au fonctionnement des bâtiments. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
	propriété qui intègrent la tarification fictive du carbone.	constructions à des fins de location et les partenariats public-privé) devraient être construits de manière à être carboneutres, à moins qu'une analyse de rentabilité n'indique une construction prête à la carboneutralité.	<p>capacité de rendre compte de leurs données énergétiques, et aucune émission pour les installations en question n'a été déclarée à ce jour par leurs anciens ministères gardiens (Affaires autochtones et du Nord Canada, et Santé Canada).</p> <p>Les possibilités futures de déclaration des émissions de GES des installations de SAC seront définies dans le cadre de la prochaine évaluation du portefeuille neutre en carbone du Ministère.</p> <p>Indicateurs de rendement :¹</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES provenant des installations pour 2005-2006 (année de référence) = 0,029 kt éq. CO₂ (estimé) • Émissions de GES provenant des installations au cours de l'exercice concerné = 0,003 kt éq. CO₂ • Pourcentage (%) de variation des émissions de GES des installations entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice en cours = 90 % (estimé) 	<p><i>plus adaptée; toutes les rénovations importantes de bâtiments, y compris les contrats importants de performance énergétique, nécessitent une analyse du coût du cycle de vie de la réduction des GES afin de déterminer les économies de GES optimales (l'approche du coût du cycle de vie utilisera une période de 40 ans et un prix fictif du carbone de 300 dollars par tonne et sera maintenue à toutes les étapes du projet); tous les nouveaux bâtiments fédéraux, les infrastructures et les rénovations importantes de bâtiments, y compris les contrats de performance énergétique importants, exigent une évaluation des risques liés au changement climatique qui intègre les conditions climatiques actuelles et futures dans l'analyse.</i></p> <p>SAC a déclaré les émissions des installations pour la première fois au cours de l'exercice 2020-21. La majeure partie de la diminution estimée des émissions des installations depuis 2005-2006 est attribuée au réseau électrique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7

¹ Les niveaux d'émissions de l'année de référence ont été déterminés en 2020-2021.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
				Les possibilités futures de déclaration des émissions de GES des installations de SAC seront définies dans le cadre du plan relatif à un portefeuille immobilier résilient au changement climatique et carboneutre, en consultation avec des tiers d'ici l'exercice 2021-2022.	
	La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.	Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides lorsque cela est possible. Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides. Promotion d'un changement de comportement (par exemple, campagnes contre la marche au ralenti, formation sur la conduite automobile,	Point de départ : Les émissions de GES de l'année de référence du parc automobile de SAC sont rajustées pour inclure les véhicules hérités de l'ancien ministère d'Affaires autochtones et du Nord Canada (AANC) et les véhicules de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) transférés de Santé Canada à SAC. Le parc de véhicules de la DGSPNI a augmenté la taille du parc de véhicules routiers de SAC d'environ 300 %. Les émissions rajustées de l'année de référence de SAC devraient être finalisées au cours de l'exercice 2020-2021. Indicateurs de rendement :² <ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES du parc de véhicules pour l'exercice 2005-2006 (année de 	Résultat : En 2020-2021, les émissions rajustées du parc de véhicules de SAC pour l'année de référence (2005-2006) ont été établies à 2,247 kt éq. CO₂ selon les données historiques d'AANC et de Santé Canada (pour le parc de véhicules de la DGSPNI) et approuvées par le Centre pour un gouvernement vert. <ul style="list-style-type: none"> Émissions de GES du parc de véhicules au cours de l'exercice de déclaration courante (2020-2021) = 1,278 kt éq. CO₂ Variation en pourcentage (%) des émissions de GES provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration 	SFDD : Des mesures permettant de réduire la quantité de carburant consommé pour l'exploitation du parc de véhicules ou le virage vers des sources de carburant qui réduisent l'intensité des émissions de GES contribueront à la diminution des émissions de GES. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> Cible 12.7

² Le SMDD 2020 à 2023 comprenait les résultats du 2019-2020 disponibles au moment du développement initial des émissions de GES et de la consommation de carburant. Les résultats actuels pour 2020-2021 se trouvent dans la colonne *Résultats obtenus*.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		initiatives de covoiturage).	<p>référence rajustée) = 2,247 kt éq. CO₂</p> <ul style="list-style-type: none"> • Émissions de GES du parc de véhicules au cours de l'exercice de déclaration précédent (2019-2020) = 2,013 kt éq. CO₂ • Variation en pourcentage (%) des émissions de GES provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration précédent (2019-2020) = -10,4 % de diminution (estimée) • Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice 2005-2006 = 969 933 litres • Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice précédent (2019-2020) = 872 918 litres • Variation en pourcentage (%) de la consommation globale de carburant provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration précédent (2019-2020) = -10 % de diminution 	<p>courante (2020-2021) = 43 % de diminution</p> <p>Le montant de l'année de référence de la consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) a également été défini en 2020-2021 et est resté tel qu'initialement prévu, soit 969 933 litres.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consommation globale de carburant (équivalent en litres d'essence) au cours de l'exercice courante (2020-2021) = 544 143 litres • Variation en pourcentage (%) de la consommation globale de carburant provenant du parc de véhicules entre l'exercice 2005-2006 et l'exercice de déclaration courante (2020-2021) = 44 % de diminution 	

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
Détourner au moins 75 % (par poids) de tous les déchets opérationnels non dangereux d'ici 2030.	Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des immeubles et tireront parti des programmes. ³	Suivre et divulguer les taux de détournement des déchets d'ici 2022. Rendre compte de la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments et des déchets générés en utilisant Energy STAR Portfolio Manager pour toutes les nouvelles locations de locaux à bureaux et tous les renouvellements de baux pour les espaces de plus de 500 mètres carrés.	<p>Point de départ : Tous les bureaux de SAC sont loués. SAC collaborera avec les propriétaires pour s'assurer que les déchets sont suivis et divulgués.</p> <p>Indicateurs de rendement : SAC établira des niveaux de référence pour les indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Masse des déchets opérationnels non dangereux produits dans l'année = [X] tonnes • Masse de déchets opérationnels non dangereux détournés dans l'année = [Y] tonnes • Pourcentage (%) de déchets opérationnels non dangereux détournés = [Y/X] % 	<p>Résultat : L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des objectifs sont prévus pour l'exercice 2021-2022.</p> <p>Le suivi et la divulgation des déchets pour les installations appartenant au Ministère et louées par l'entremise d'Energy STAR Portfolio Manager seront abordés en collaboration avec les intervenants au cours de l'exercice 2021-2022.</p> <p>L'adoption généralisée du télétravail pendant la pandémie a permis de réduire considérablement le volume des déchets non dangereux produits dans les installations du Ministère au cours de l'exercice 2020-2021.</p>	<p>SFDD : Réduire la production de déchets opérationnels non dangereux contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.5
Détourner des sites d'enfouissement au moins 75 % (en poids) de tous les déchets de plastique d'ici 2030.	Dans le but d'améliorer la performance environnementale de leurs immeubles, les ministères adopteront et déploieront des technologies propres, mettront en œuvre des procédures pour gérer l'exploitation des	Éliminer l'utilisation inutile de plastiques à usage unique dans les opérations, les événements et les réunions de SAC. Lors de l'achat de produits de plastique, SAC fera la promotion	<p>Point de départ : SAC a mis en place une stratégie ministérielle d'achats écologiques pour soutenir le détournement du plastique à usage unique.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p>	<p>Résultat : SAC a élaboré une nouvelle cible ministérielle d'achats écologiques pour supprimer le plastique à usage unique au cours de l'exercice 2020-2021.</p> <p>L'établissement des niveaux de référence et la mise en œuvre des</p>	<p>SFDD : Réduire la production de déchets plastiques contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement</p>

³ Le mesure contribuant à la SFDD a été publiée à l'origine comme « Autre ».

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
	immeubles et tireront parti des programmes. ⁴	de l'achat de produits de plastique durables et la réduction des déchets d'emballage de plastique connexes. Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022.	SAC établira des niveaux de référence pour les indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> • Masse des déchets de plastique produits dans l'année = [X] tonnes • Masse des déchets de plastique détournés dans l'année = [Y] tonnes • Pourcentage (%) de déchets de plastique détournés = [Y/X] % 	objectifs sont prévus pour l'exercice 2021-2022. SAC a élaboré des ébauches d'instruments politiques visant à restreindre l'approvisionnement en plastique à usage unique, sur la base des orientations fournies par le ministère des Pêches et des Océans.	et les émissions attribuables au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges. ODD de l'ONU : ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.5 • Cible 12.7
Détourner au moins 90 % (en poids) de tous les déchets de construction et de démolition (en s'efforçant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030)	Réduire au minimum le carbone intrinsèque et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation. ⁴	Suivre et divulguer les taux ministériels de récupération des déchets d'ici 2022.	Point de départ : Jusqu'à présent, SAC n'a pas fait le suivi ou déclaré les déchets de construction et de démolition du Ministère pour l'écologisation du gouvernement. Indicateurs de rendement : SAC établira des niveaux de référence pour les indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 : <ul style="list-style-type: none"> • Masse des déchets de construction et de démolition produits dans l'année = [X] tonnes • Masse des déchets de construction et de démolition détournés dans l'année = [Y] tonnes 	Résultat : SAC a élaboré un nouvel objectif ministériel en matière d'achats écologiques pour assurer le détournement/recyclage des déchets de construction et de démolition au cours de l'exercice 2020-2021. L'établissement des niveaux de référence et leur mise en œuvre sont prévus pour l'exercice 2021-2022. Le suivi des déchets générés par la construction et la démolition sera abordé en collaboration avec les intervenants au cours de l'exercice 2021-2022.	SFDD : Réduire la production de déchets de construction et de démolition contribuera à réduire les émissions de niveau 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des sites d'enfouissement réduit les émissions de gaz d'enfouissement et les émissions attribuables au transport des déchets. La récupération des matériaux par le recyclage réduit les émissions générées par l'extraction et la production de matériaux vierges. ODD de l'ONU :

⁴ Le mesure contribuant à la SFDD a été publiée à l'origine comme « Autre ».

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
			<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage (%) de déchets de construction et de démolition détournés = [Y/X] % 		ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> Cible 12.5
<p>D'ici 2030, 75 % des transactions nationales de location de locaux à bureaux doivent être neutres en carbone dans les cas où le gouvernement fédéral représente au moins 75 % de l'espace occupé (en mètres carrés), si les conditions du marché le permettent et si un contexte concurrentiel existe.</p>	<p>Dans tous les nouveaux baux de bureaux à usage domestique et les renouvellements de bail pour des locaux de plus de 500 mètres carrés, les propriétaires doivent signaler la consommation d'énergie et d'eau des bâtiments et les déchets générés à l'aide d'Energy STAR Portfolio Manager.</p>	<p>Tous les nouveaux contrats de location de bureaux à usage domestique et les renouvellements de contrats accordés après le 1^{er} avril 2025, lorsque le gouvernement fédéral est le locataire majoritaire, que les conditions du marché le permettent et qu'un environnement concurrentiel existe, la préférence sera donnée aux bâtiments dont le résultat d'Energy STAR Portfolio Manager est le plus élevé disponible</p>	<p>Point de départ : SAC s'appuie sur SPAC pour la location de bureaux pour les bureaux régionaux du Ministère, et le Ministère loue des installations plus petites dans les communautés des Premières Nations ou à proximité de celles-ci pour appuyer la prestation des programmes.</p> <p>Indicateurs de rendement : SAC établira des niveaux de référence pour les indicateurs suivants d'ici l'exercice 2021-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage (%) des transactions de location de bureaux à usage domestique qui sont carboneutres Pourcentage (%) de baux de bureaux à usage domestique et de renouvellements de baux attribués ayant le score d'Energy STAR Portfolio Manager le plus élevé. Score moyen d'Energy STAR Portfolio Manager pour les nouveaux baux de bureaux à usage domestique et les renouvellements de baux 	<p>Résultat : SAC a élaboré un nouvel objectif ministériel correspondant en matière d'achats écologiques au cours de l'exercice 2020-2021. L'établissement de niveaux de référence et la mise en œuvre sont prévus pour l'exercice 2021-2022. SAC suivra l'efficacité énergétique des logements loués dans Energy STAR Portfolio Manager à partir de l'exercice 2021-2022.</p>	<p>SFDD : Les bâtiments les plus performants et les mieux notés réduisent généralement la consommation d'énergie et donc les émissions de gaz à effet de serre provenant du chauffage et de l'électricité (le cas échéant).</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> Cible 12.7 </p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
<p>Notre parc de véhicules administratifs sera composé d'au moins 80 % de VZE d'ici 2030.</p>	<p>La gestion du parc automobile sera optimisée, notamment au moyen de l'utilisation de la télématique afin de recueillir et d'analyser des données sur l'utilisation des véhicules qui devront être remplacés.</p>	<p>Soixante-quinze pour cent (75 %) des nouveaux achats de véhicules légers non modifiés du parc automobile seront des véhicules à zéro émission ou hybrides. Tous les nouveaux achats de véhicules des cadres seront des véhicules à zéro émission ou hybrides.</p>	<p>Point de départ : SAC doit relever des défis pour se conformer à cet objectif, car la plupart des véhicules du Ministère doivent transporter de l'équipement sur des routes non pavées dans des régions éloignées pour appuyer l'exécution des programmes, et le choix de véhicules à émission zéro est limité dans les catégories de véhicules plus lourds. SAC met à jour ses politiques et procédures ministérielles pour l'achat de parcs de véhicules afin d'exiger la réalisation de tableaux de « dimensionnement » pour les nouveaux véhicules.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre total de véhicules du parc de véhicules administratifs : 443 (pour l'exercice 2019-2020) • Pourcentage (%) des achats annuels de parc de véhicules administratifs qui sont des VEZ ou des véhicules hybrides : 0 % (pour l'exercice 2019-2020) • Pourcentage (%) de VEZ dans le parc de véhicules administratifs : 1 % (4 véhicules pour l'exercice 2019-2020) 	<p>Résultat : SAC a progressé dans l'atteinte de cet objectif au cours de l'exercice 2020-2021 en augmentant le nombre de véhicules à émission zéro et de véhicules hybrides achetés pour le remplacement courant des véhicules du parc de véhicules dans l'ensemble du Ministère, et en déployant des véhicules à émission zéro ou hybrides dans des zones isolées qui, jusqu'à présent, ont principalement fait appel à des véhicules utilitaires sport et à des camionnettes classiques.</p> <p>SAC a élaboré un objectif ministériel correspondant en matière d'achats écologiques au cours de l'exercice 2020-2021 et mettra en œuvre des procédures ministérielles actualisées pour la gestion du parc de véhicules au cours de l'exercice 2021-2022 afin d'actualiser davantage les contrôles internes pour les achats de véhicules terrestres.</p> <p>En 2020-2021, le parc de véhicules administratifs de SAC comptait 441 véhicules, soit une réduction de 2 véhicules par rapport à l'année précédente. Parmi ceux achetés en 2020-2021, 33 % étaient des</p>	<p>SFDD : Comme les véhicules conventionnels sont remplacés au cours de leur durée de vie par des véhicules à émission zéro (VEZ) ou que la taille du parc de véhicules est réduite, une plus grande proportion du parc sera constituée de VEZ.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
				modèles ZEV ou hybrides (1 véhicule); ce qui porte le pourcentage global de modèles ZEV dans le parc de véhicules administratif de SAC à 0,002 %.	
D'ici 2022, les ministères auront élaboré des mesures visant à réduire les risques relatifs aux changements climatiques pour les biens, les services et les activités.	Augmenter la formation et le soutien en matière d'évaluation des répercussions des changements climatiques, la réalisation d'évaluations des risques liés aux changements climatiques et l'élaboration de mesures d'adaptation à l'intention des fonctionnaires, et faciliter l'échange de pratiques exemplaires et de leçons tirées.	D'ici 2021, SAC prendra des mesures pour comprendre le large éventail de répercussions des changements climatiques qui pourraient poser une menace pour les actifs, les services et les opérations fédéraux partout au pays.	<p>Indicateur de rendement : Réalisation d'une évaluation des risques climatiques pour les biens du Ministère</p> <p>Cible : 1 évaluation des risques, axée sur les biens du Ministère, terminée d'ici le 31 mars 2021</p>	<p>Résultat : SAC a réalisé une évaluation ministérielle des risques climatiques qui a tenu compte des actifs du Ministère au cours de l'exercice 2020-2021.</p> <p>Les conditions climatiques changeantes ont été évaluées comme présentant une incidence et une probabilité modérées de provoquer des changements imprévus dans les valeurs des actifs et des biens immobiliers à court terme. La probabilité de ces risques devrait augmenter au-delà de 2030. SAC systématisera la prise en considération de l'adaptation aux changements climatiques dans la gestion des biens du Ministère dans le cadre du prochain plan ministériel de portefeuille de biens immobiliers résilients aux changements climatiques d'ici l'exercice 2021-2022.</p>	<p>SFDD : La prise en compte de la variabilité et des changements climatiques dans les politiques, programmes et opérations est l'un des moyens les plus importants dont dispose le gouvernement pour s'adapter à l'évolution du climat. Elle est conforme à l'approche de gestion des risques du gouvernement, qui consiste à améliorer la protection des biens et des ressources publics et à renforcer la planification et la prise de décision.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.3
		SAC participe à une évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques avec	<p>Indicateur de rendement : Évaluation de la vulnérabilité aux changements climatiques achevée</p>	<p>Résultat : SAC a effectué une évaluation de la vulnérabilité du Ministère aux changements climatiques avant le 31 mars 2021. Les résultats de</p>	<p>SFDD : Cette évaluation soutiendra la création de plans d'adaptation dans tous les secteurs de SAC.</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) qui identifiera les risques et les vulnérabilités de haut niveau pour les secteurs de la santé, des opérations régionales, des terres et du développement économique du Ministère.	Cible : 1 évaluation des risques, axée sur les opérations régionales, la santé et les terres, et le développement économique, achevée d'ici le 31 mars 2021	l'évaluation sont utilisés pour orienter la planification de l'adaptation.	ODD de l'ONU : ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.3
	D'ici 2021, adopter les codes du bâtiment favorisant la résilience au changement climatique qui sont en cours d'élaboration par le Conseil national de recherches du Canada (CNRC).	Tous les grands projets immobiliers intégreront l'adaptation aux changements climatiques dans les aspects de conception, de construction et d'exploitation. L'adaptation aux changements climatiques sera incluse dans les aspects de la conception, de la construction et de l'exploitation des projets de biens immobiliers ou d'actifs techniques. Construire des bâtiments conformes au code du Conseil national de recherches du Canada (CNRC).	Point de départ : Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de SAC devrait être élaboré au cours de l'exercice 2020-2021. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration des changements climatiques dans tous les projets immobiliers. Indicateur de rendement : SAC commencera à rendre compte de l'indicateur suivant d'ici l'exercice 2020-2021 : Pourcentage (%) de bâtiments construits durant l'année de référence qui sont conformes aux codes de construction d'immeubles résilients au climat du CNRC	Résultat : En 2020-2021, SAC a élaboré un nouvel objectif ministériel en matière d'achats écologiques visant à exiger que toutes les nouvelles constructions soient conformes à la norme carbone net zéro. La mise en œuvre et la coordination avec la planification des investissements du Ministère sont prévues pour l'exercice 2021-2022. L'élaboration du plan de portefeuille de biens immobiliers résilients aux changements climatiques de SAC a été reportée à l'exercice 2021-2022.	SFDD : L'adoption rapide du code dans la construction des bâtiments témoigne du rôle de leadership exercé par le gouvernement fédéral en matière de bâtiments résistants aux changements climatiques. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7 ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.3

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
Utiliser 100 % d'électricité propre d'ici 2025.	Les ministères utiliseront des principes d'évaluation du cycle de vie pour réduire les conséquences sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions d'approvisionnement du gouvernement. ⁵	Dans les régions où la production d'électricité est émettrice de carbone, les organisations produiront ou achèteront au minimum des mégawatts-heures d'électricité renouvelable équivalant à celle produite par la partie à forte teneur en carbone du réseau électrique. Cela comprend l'utilisation d'électricité, provenant de fournisseurs d'énergie renouvelable, produite sur place ou achetée à l'extérieur du site. Il existe une préférence, mais pas d'obligation, pour l'achat l'électricité dans la province ou le territoire où elle est consommée.	Point de départ : L'électricité dans les bureaux régionaux de SAC est fournie et achetée par SPAC. SAC n'achète de l'électricité que pour les petits bureaux loués directement au Ministère. Indicateurs de rendement : SAC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2020-2021 : <ul style="list-style-type: none"> • Consommation d'électricité pendant l'exercice = [X] kWh • Consommation d'électricité provenant de sources non émettrices (y compris les certificats d'énergie renouvelable) au cours de l'exercice = [Y] kWh • Pourcentage (%) d'électricité propre = [Y/X] % 	Résultat : En 2020-2021, SAC a élaboré une nouvelle cible ministérielle d'achats écologiques visant à acheter 100 % d'électricité propre d'ici 2022. Les opérations ministérielles qui achètent de l'électricité seront identifiées et tenues d'utiliser de l'électricité 100 % propre.	SFDD : L'utilisation d'une électricité propre élimine les émissions de GES dans les administrations où se trouvent des sources de production émettrices. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables
Mesures à l'appui de l'objectif : Écologisation du gouvernement. <i>[Cette section porte sur les mesures qui soutiennent l'objectif]</i>	Réduire au minimum le carbone incorporé et l'utilisation de matériaux nocifs dans la construction et la rénovation.	Spécification des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans la construction et les contrats de construction.	Point de départ : Le Cadre de durabilité des biens immobiliers de SAC devrait être élaboré au cours de l'exercice 2020-2021. Ce cadre rendra obligatoire l'intégration de l'adaptation	Résultat : En 2020-2021, SAC a élaboré une nouvelle cible ministérielle en matière d'achats écologiques qui soutient l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone incorporé	SFDD : L'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque élargit le marché et encourage l'industrie à adopter des pratiques d'extraction, de production et

⁵ Le mesure contribuant à la SFDD a été publiée à l'origine comme « Autre ».

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
<p><i>d'écologisation du gouvernement, mais qui n'appuie pas directement une cible de la Stratégie fédérale de développement durable.]</i></p>		<p>Remplacement des matériaux à faible teneur en carbone intrinsèque dans les projets de construction et de rénovation.</p>	<p>aux changements climatiques dans tous les projets immobiliers.</p> <p>Indicateur de rendement : SAC commencera à rendre compte de l'indicateur suivant d'ici l'exercice 2020-2021 : Pourcentage (%) de grands projets de construction dans lesquels le carbone incorporé dans les matériaux de construction a été réduit au minimum</p>	<p>dans les projets de construction et de rénovation.</p> <p>Le pourcentage de grands projets de construction utilisant des matériaux de construction dont le carbone incorporé est réduit au minimum sera déterminé dans le cadre du plan relatif à un portefeuille immobilier résilient au changement climatique et carboneutre de SAC au cours de l'exercice 2021-2022.</p>	<p>d'élimination à faible teneur en carbone. Cela permettra de réduire les émissions de niveau 3 et d'autres effets néfastes sur l'environnement.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7 </p>
	<p>Les ministères utiliseront des critères environnementaux pour réduire les répercussions sur l'environnement et garantir une valeur optimale dans les décisions du gouvernement en matière d'approvisionnement</p>	<p>Inclure des critères qui intègrent la réduction du carbone, les plastiques durables et des avantages accrus pour l'environnement dans l'approvisionnement de biens et services qui ont un grand impact sur l'environnement. Intégrer des facteurs environnementaux aux processus et aux contrôles de gestion des achats. Intégrer des considérations environnementales dans l'élaboration de tout</p>	<p>Point de départ : La nouvelle Directive de SAC sur les achats écologiques et les douze cibles ministérielles en matière d'achats écologiques ont reçu l'appui des directeurs généraux du Ministère en 2020 et ils devraient être approuvés et mis en œuvre au cours de l'exercice 2020-2021. Les nouveaux objectifs ministériels de SAC en matière d'achats écologiques seront pris en compte dans la prochaine mise à jour de cette stratégie.</p> <p>Indicateurs de rendement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volume des dépenses par l'entremise d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement qui incluent des critères environnementaux 	<p>Résultat : En 2020-2021, SAC a élaboré une nouvelle directive ministérielle sur les achats écologiques et des cibles ministérielles en la matière. La mise en œuvre est prévue au cours de l'exercice 2021-2022. En 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 % des dépenses de SAC effectuées par l'entremise d'offres à commandes et d'arrangements en matière d'approvisionnement incluent des critères environnementaux. • 100 % des nouveaux instruments d'achat à usage commun de SAC incluent des considérations environnementales (par 	<p>SFDD : Les pratiques d'achats écologiques intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs services et leur chaîne d'approvisionnement. La réduction des émissions de GES est un aspect dont il faut tenir compte dans les achats écologiques.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 12 : Consommation et production responsables</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		<p>instrument d'achat d'usage commun.</p> <p>Veiller à ce que les principaux cadres incluent la contribution et l'appui à l'égard des objectifs de la Politique d'achats écologiques dans leurs évaluations de rendement.</p> <p>Établir des cibles ministérielles pour réduire les répercussions environnementales de biens ou de services particuliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Point de départ (2018-2019) : 100 % ● Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les nouveaux instruments d'approvisionnement à usage commun <ul style="list-style-type: none"> ○ Point de départ (2018-2019) : 100 % ● Inclusion de considérations environnementales (par exemple, réduire, réutiliser ou inclure des critères environnementaux) dans les marchés publics d'une valeur supérieure à 2 millions de dollars <ul style="list-style-type: none"> ○ Point de départ (2018-2019) : Non disponible 	<p>exemple, réduction, réutilisation ou autres critères environnementaux).</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 100 % des achats de SAC évalués à plus de 2 millions de dollars incluent des considérations environnementales (par exemple, réduction, réutilisation ou autres critères environnementaux). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Cible 12.5 ● Cible 12.7
	<p>Les ministères adopteront des technologies propres et entreprendront des projets de démonstration des technologies propres</p>	<p>Entreprendre ou commander des travaux de recherche et de développement pour des technologies propres innovantes.</p> <p>Aborder des besoins ministériels particuliers ou accroître l'efficacité opérationnelle en mettant à l'essai des innovations de pointe qui ne sont pas encore disponibles sur le marché.</p>	<p>Point de départ :</p> <p>Ces dernières années, les priorités de SAC en matière d'écologisation ont été axées sur le respect des exigences impératives. La transformation de l'ancien ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien (AANC), qui est encore en cours, a empêché le Ministère de faire avancer les projets d'adoption de nouvelles technologies propres. Le prochain Cadre de durabilité des biens immobiliers du Ministère et l'Approche relative aux activités écologiques en milieu de travail</p>	<p>Résultat :</p> <p>SAC a consulté tous les secteurs ministériels sur la possibilité d'élaborer une déclaration d'intérêt pour le Fonds d'écologisation du gouvernement au cours de l'exercice. Une consultation interne a permis d'identifier un projet potentiel à soumettre pour examen d'ici 2022.</p> <p>Les projets ministériels de technologies propres relatifs aux installations seront également identifiés et signalés dans le cadre du prochain plan de portefeuille de</p>	<p>SFDD :</p> <p>Les mesures prises par les ministères individuels visent à favoriser, à soutenir ou à acquérir des technologies écologiques propres et ultramodernes qui réduisent l'empreinte environnementale des activités gouvernementales et contribuent au succès des entreprises de technologies propres canadiennes.</p> <p>ODD de l'ONU :</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		<p>Prêcher par l'exemple à titre de premier utilisateur des innovations de technologie propre.</p> <p>Élaborer des propositions d'innovation opérationnelle au titre du Fonds pour un gouvernement vert.</p> <p>Créer des commandes réservées ou des cibles ministérielles pour l'approvisionnement de biens et services en matière de technologies propres.</p> <p>Intégrer les évaluations du cycle de vie et les approches fondées sur les résultats dans les pratiques de passation de marchés afin de garantir que les approches innovantes sont prises en compte.</p>	<p>offriront des possibilités de déploiement de technologies propres.</p> <p>Indicateur de rendement : SAC fera un recensement des projets qui adoptent des technologies propres d'ici l'exercice 2020-2021 et en rendra compte.</p>	<p>biens immobiliers résilients aux changements climatiques de SAC d'ici l'exercice 2021-2022.</p>	<p>ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <p>ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure</p> <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7
	<p>L'appui à l'approvisionnement écologique sera renforcé, notamment par des lignes directrices, des outils et de la formation offerte aux fonctionnaires.</p>	<p>Il faut veiller à ce que les décideurs ainsi que les spécialistes de la gestion du matériel et de l'approvisionnement reçoivent la formation et les renseignements nécessaires à l'appui</p>	<p>Point de départ : Les spécialistes ministériels de l'approvisionnement et de la gestion du matériel doivent suivre le cours en ligne de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques. On a déterminé que le taux d'achèvement de ce cours était</p>	<p>Résultat : SAC a élaboré une formation sur les achats écologiques et l'a fournie aux agents d'approvisionnement du Ministère au cours de l'exercice 2020-2021. En 2020-2021 :</p>	<p>SFDD : Les pratiques d'achats écologiques intègrent les facteurs environnementaux dans la prise de décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à écologiser leurs biens, leurs</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Points de départ Indicateurs de rendement Cibles	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		des pratiques d'achats écologiques.	<p>de 95 % en 2017 (21 employés sur 22), chiffre qui n'a pas été vérifié depuis en raison de changements organisationnels minimes résultant de la transformation de l'ancien ministère AANC, devenu SAC et RCAANC. SAC a mis au point une formation actualisée pour les responsables des achats du Ministère sur la manière d'enregistrer les détails des achats écologiques dans le système d'information financière dont la mise en place est actuellement prévue pour l'exercice 2020-2021.</p> <p>Indicateurs de rendement : SAC commencera à rendre compte des indicateurs suivants d'ici l'exercice 2020-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage (%) des spécialistes de l'approvisionnement et de la gestion du matériel qui doivent suivre le cours en ligne de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques • Pourcentage (%) de spécialistes en approvisionnement qui ont suivi une formation ministérielle sur l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des spécialistes en approvisionnement et en gestion du matériel ont suivi le cours de formation de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques (estimé) • Le pourcentage (%) de spécialistes en approvisionnement qui ont suivi la formation ministérielle sur l'enregistrement des achats écologiques dans le système d'information financière sera déclaré au cours de l'exercice 2021-2022, mais des séances d'information préliminaires ont eu lieu au cours de l'exercice 2020-2021. 	<p>services et leur chaîne d'approvisionnement.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.7

Contexte : Mesures relatives aux changements climatiques

Les changements climatiques constituent un problème majeur à l'échelle mondiale pouvant nuire à la capacité des générations futures de satisfaire à leurs besoins fondamentaux. Les programmes de lutte contre les changements climatiques de SAC soutiennent une action efficace de lutte contre les changements climatiques en réduisant les émissions de GES et en soutenant la résilience climatique. Grâce au [Fonds d'infrastructure des Premières Nations](#), les Premières Nations vivant dans des réserves reçoivent des fonds pour des projets d'infrastructure visant à atténuer les répercussions des changements climatiques. En outre, le [Programme d'aide à la gestion des urgences](#) soutient les activités de préparation aux urgences, comme l'élaboration des évaluations des risques, afin de mieux soutenir les communautés des Premières Nations à renforcer leur capacité et leur résilience face aux menaces croissantes associées aux changements climatiques. Le [Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé](#), qui est unique parmi les programmes d'adaptation, est centré sur le soutien de la recherche en santé et des stratégies d'adaptation dirigées par les communautés, ce qui permet aux communautés des Premières Nations et des Inuits de déterminer les domaines de recherche et les évaluations des vulnérabilités les plus importants pour eux. SAC s'engagera et collaborera également avec les peuples autochtones en matière de politiques, de programmes et d'autres priorités, notamment par l'entremise du Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC). Le CAEC est une entreprise à but non lucratif qui a été créée pour soutenir la capacité technique et scientifique des communautés à entreprendre l'évaluation, la surveillance et la gestion des effets cumulatifs, sur la base des valeurs des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.



Mesure relative aux changements climatiques : Une économie à faible émission de carbone contribue à maintenir l'augmentation de la température mondiale bien en dessous de 2 degrés Celsius et à appuyer des efforts encore plus poussés pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
D'ici à 2030, réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre totales du Canada par rapport au niveau d'émissions de 2005	Aider les entreprises et la population du Canada à prendre des mesures pour réduire les émissions de GES.	Par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), fournir un financement aux Premières Nations vivant dans les réserves pour des projets d'infrastructure, tels que la planification et le développement des compétences, les systèmes énergétiques et l'atténuation structurelle.	<p>Indicateur de rendement : Fonds qui sont alloués aux Premières Nations et dépensés au cours de chaque exercice</p> <p>Cible : 100 % du financement annuel est alloué et dépensé</p> <p>Point de départ : Financement actuel prévu pour le FIPN par exercice :</p>	<p>Résultat : 100 % du financement du FIPN de 2020-2021 a été alloué et dépensé.</p> <p>Les montants de financement prévus seront révisés dans la mise à jour de 2022-2023 de la stratégie ministérielle de développement durable de SAC.</p>	<p>SFDD : Les principales mesures ministérielles aideront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et qui seront adaptés aux besoins de la communauté, comme c'est le cas pour les communautés hors réserve.</p> <p>ODD de l'ONU :</p>

			2020-2021 : 97,6 millions de dollars 2021-2022 : 59 millions de dollars 2022-2023 : 59 millions de dollars		ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.3
Mesures à l'appui de l'objectif : Mesures efficaces de lutte contre les changements climatiques <i>[Cette section énonce des mesures qui appuient l'objectif Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques, mais qui ne visent pas directement une cible de la SFDD.]</i>	Fournir un soutien et un financement pour la résilience climatique.	Fournir un financement direct, par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), pour soutenir les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organisations autochtones. Le FIPN soutient les communautés des Premières Nations dans leurs efforts pour se doter d'une infrastructure fiable et durable en fournissant des fonds pour planifier, concevoir, construire et acquérir des biens et des installations d'infrastructure communautaire. Cela comprend la réalisation de projets d'atténuation structurelle, qui réduiront les répercussions des catastrophes naturelles sur les communautés des Premières Nations (par exemple, la construction de digues).	Indicateur de rendement : Nombre de projets d'infrastructures résilientes en cours ou achevés grâce aux fonds alloués Cible : 56 projets d'atténuation structurelle en cours ou terminés d'ici le 31 mars 2024 Point de départ : 45 projets en cours ou terminés au 31 décembre 2018	Résultat : Au 31 mars 2021, SAC a déjà dépassé le cible fixé pour 2024 avec 61 projets d'atténuation structurelle en cours ou terminés.	SFDD : SAC fournit des fonds aux communautés des Premières Nations pour développer des renseignements et des outils permettant de cerner les répercussions des changements climatiques et les mesures d'adaptation. Le résultat à long terme de ces programmes consiste à accroître la résilience aux impacts des changements climatiques en mettant en œuvre des mesures d'adaptation. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure <ul style="list-style-type: none"> • Cible 9.4 ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.1

		<p>Mettre des fonds à la disposition des communautés des Premières Nations par l'entremise du Programme d'aide à la gestion des urgences (PAGU) afin de soutenir les activités de préparation aux urgences, y compris l'élaboration d'évaluations des risques, le programme FireSmart dans les réserves, les études de protection contre les inondations, ainsi que l'élaboration, la mise à jour et l'exercice des plans de gestion des urgences.</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds destinés à la préparation et à l'atténuation des risques visant les biens non structurels ayant été consacrés aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves.</p> <p>Cible : 100 %, prévisions de financement de 16 millions de dollars au 31 mars 2023</p> <p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % de 11 millions de dollars de financement au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage)</p>	<p>Résultat : 100 % des fonds destinés à la préparation et d'atténuation non structurelle ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2021.</p>	<p>SFDD : Le PAGU de SAC fournit aux Premières Nations un soutien selon les quatre piliers de la gestion des urgences - préparation, atténuation non structurelle, intervention et rétablissement - ainsi que des activités de suppression des feux de forêt. Cette approche des événements d'urgence, dont beaucoup sont exacerbés ou causés par les changements climatiques, permet à SAC de mieux aider les communautés des Premières Nations à renforcer leur capacité et leur résilience face aux menaces croissantes associées aux changements climatiques. Le financement mis à disposition par le PAGU facilite la préparation aux catastrophes, la sensibilisation aux menaces et aux capacités, et soutient également les efforts de rétablissement des individus et des communautés après une catastrophe.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure ODD 11 : Villes et communautés durables</p>
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds de FireSmart attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves</p> <p>Cible : 100 %</p> <p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % au</p>	<p>Résultat : 92,4 % des fonds de FireSmart ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2021. Les fonds restants n'ont pas été alloués en raison de COVID-19 et un reprofilage a été demandé pour l'exercice 2021-2022⁷.</p>	

⁷ FireSmart n'a pas été en mesure d'attribuer 100 % du budget de 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Certaines Premières Nations n'ont pas pu appliquer ou mettre en œuvre les projets FireSmart en raison des défis posés par la COVID-19. Par exemple, la formation en personne n'a pas été possible en raison des confinements et des fermetures de frontières qui ont empêché les formateurs de se rendre dans les communautés, et les membres des communautés de participer aux formations. De plus, les coordonnateurs des services d'urgence, qui sont généralement responsables des projets de préparation et d'atténuation, étaient directement confrontés à la pandémie de COVID-19 et n'avaient pas le temps ni les ressources nécessaires pour se concentrer sur les projets FireSmart.

			31 mars 2020 (maintenir le pourcentage) ⁶		<ul style="list-style-type: none"> • Cible 11.5 • Cible 11.B
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds de réponse et de rétablissement attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves</p> <p>Cible : 100%</p> <p>Point de départ : Cible annuelle, à 100 % au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage)</p>	<p>Résultat : 100% des fonds de réponse et de rétablissement ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2021.</p>	<p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.1 • Cible 13.3
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des fonds pour les postes notionnels de renforcement des capacités attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves⁸</p> <p>Cible : 100 %, prévision de 76 postes notionnels de renforcement des capacités financés au 31 mars 2023</p> <p>Point de départ : Objectif annuel, à 100 % des 39 postes notionnels de renforcement des</p>	<p>Résultat : 100 % du financement de 76 postes notionnels de renforcement des capacités ont été attribués aux activités de résilience et de renforcement des capacités pour faire face aux situations d'urgence dans les réserves au 31 mars 2021. Les postes théoriques sont basés sur une moyenne nationale de 130 000 \$ par poste. Le nombre réel de postes embauchés peut varier selon la juridiction, sa situation et les désirs exprimés par les partenaires des Premières Nations.</p>	

⁶ Un total de 10 millions de dollars est alloué annuellement au financement de FireSmart.

⁸ Le Programme de renforcement des capacités soutient la résilience des collectivités aux catastrophes en fournissant des fonds aux Premières Nations pour qu'elles puissent embaucher des coordonnateurs de la gestion des urgences.

			capacités financés au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage)		
		Les communautés autochtones prennent des mesures visant à réduire les effets des changements climatiques sur la santé. Fournir des fonds pour des projets communautaires dans les communautés des Premières Nations et des Inuites. Le financement soutiendra le développement de plans et de mesures d'adaptation qui cernent et priorisent les répercussions des changements climatiques sur la santé. ⁹	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuits couvertes par des projets financés pour l'adaptation de la santé aux changements climatiques</p> <p>Cible : 38 % des communautés au 31 mars 2022</p> <p>Point de départ : 8 % des communautés au 31 mars 2017¹⁰</p>	<p>Résultat : 34 % des communautés des Premières Nations et des Inuits ont été couvertes par des projets financés pour l'adaptation de la santé aux changements climatiques au 31 mars 2021.</p> <p>Depuis l'établissement de la base de référence et de la cible, le dénominateur de cet indicateur a été mis à jour, passant de 477 communautés des Premières Nations et des Inuits à 463. Ce dénominateur reflète mieux les renseignements du système d'enregistrement des Indiens de 2019 et le registre des communautés Inuites de l'Inuit Tapiriit Kanatami. 158 communautés ont été soutenues à partir d'un point de départ de 36 communautés.</p> <p>Les communautés de la Colombie-Britannique desservies par la Régie de la santé des Premières Nations (RSPN) et les communautés du Nunavik et du Nunatsiavut sont exclues du dénominateur.</p>	<p>SFDD : Le programme sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé a été créé en 2008.</p> <p>Ce programme est unique parmi les programmes d'adaptation en ce qu'il se concentre sur le soutien de la recherche en santé et des stratégies d'adaptation dirigées par la communauté. Cela permet aux communautés de cerner les domaines de recherche et d'évaluation de la vulnérabilité qui sont les plus importants pour elles. Au départ, le Programme visait les communautés du Nord dans les territoires et a été élargi en 2016-2017 pour inclure les communautés des Premières Nations.⁹ Les projets financés par ce programme comprennent des projets orientés vers l'action qui contribuent à minimiser les risques liés aux changements climatiques et à s'adapter aux répercussions des changements climatiques sur la santé humaine.</p> <p>Les communautés des Premières Nations et des Inuits jouent un rôle de premier plan en aidant à comprendre et à traiter les vulnérabilités et les risques liés aux</p>

⁹ Le *mesure ministérielle correspondante* et la *Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible* ont été révisées pour supprimer les références spécifiques aux Premières Nations dans les communautés du Nord et celles au sud du 60e parallèle.

¹⁰ Le pourcentage de communautés uniques du Point de départ a été révisé de 12 % à 8 % pour s'aligner sur le dénominateur mis à jour (comme indiqué dans le Résultat).

					<p>répercussions des changements climatiques, en déterminant les possibilités économiques découlant d'une croissance propre et en réduisant les émissions.</p> <p>En fournissant un soutien financier, le Programme sur les changements climatiques et l'adaptation du secteur de la santé permet aux communautés de déterminer les domaines de recherche sur l'adaptation et les évaluations de la vulnérabilité (par exemple, la sécurité alimentaire et l'accès à la nourriture traditionnelle, les répercussions sur la santé physique et mentale, les événements météorologiques extrêmes, la surveillance de l'eau) qui sont les plus importants pour elles afin qu'ils puissent être priorisés au niveau régional.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9 <p>ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.1 • Cible 13.3
	Collaborer avec des partenaires pour la lutte aux changements climatiques.	S'engager et collaborer avec les peuples autochtones en matière de politiques, de programmes et d'autres priorités, notamment par l'intermédiaire de Centre autochtone sur les effets cumulatifs (CAEC) .	Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui ont eu accès à des services et à des outils soutenant leur travail sur les effets cumulatifs par l'entremise du site Web du CAEC ou lors de ses conférences ou ateliers	Résultat : En 2020-21, 232 communautés et/ou organisations des Premières Nations, des Métis et des Inuits ont accédé aux services et aux outils soutenant leur travail sur les effets cumulatifs par l'entremise du site Web du CAEC ou lors de ses conférences ou ateliers.	SFDD : Le CAEC est une société à but non lucratif qui a été créée pour soutenir la capacité technique et scientifique des communautés à entreprendre l'évaluation, la surveillance et la gestion des effets cumulatifs, sur la base des valeurs des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Le Secteur des terres et

			<p>Cible : 200 communautés et/ou organisations au 31 mars 2023</p> <p>Point de départ : 0 communauté et/ou organisation au 31 décembre 2019</p>	<p>158 membres de la communauté ont participé à un atelier virtuel de deux jours sur les effets cumulatifs, qui s'est tenu les 23 et 24 mars 2021.</p> <p>Par ailleurs, 74 communautés autochtones ont accédé au site Web de financement des projets sur les effets cumulatifs pour soumettre des propositions au CAEC.</p> <p>Il y a également eu 74 communautés autochtones qui ont accédé et soumis une proposition via le site Web du CAEC. Les communautés ont la possibilité de faire une demande directement en ligne, en utilisant l'onglet financement du site Web.</p>	<p>du développement économique de SAC continuera à soutenir l'ICCE et à collaborer avec lui pour mieux comprendre comment les effets cumulatifs résultant du développement, des changements climatiques et d'autres activités affectent les terres, les eaux et les populations autochtones. Une capacité autochtone accrue à cet égard est considérée comme essentielle pour assurer une saine gestion environnementale et un processus décisionnel éclairé.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 11 : Villes et communautés durables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 11.B ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.2 ODD 14 : Vie aquatique ODD 15 : Vie terrestre</p>
--	--	--	---	--	---

Contexte : Infrastructure moderne et résiliente

Une infrastructure écologique protège l'environnement naturel, soutien des collectivités saines et résilientes, favorisent la croissance économique et améliorent notre qualité de vie. Les investissements de SAC dans l'infrastructure et la programmation de gestion des déchets dans les réserves visent à travailler avec les Premières Nations afin d'élaborer des approches de gestion des déchets solides qui répondent aux besoins individuels des communautés avec des solutions adaptées aux besoins de la communauté comparables à celles des collectivités hors-réserve. Les engagements sur lesquels SAC continue de centrer son attention comprennent notamment le détournement des déchets des réserves chaque fois que cela est possible, le soutien des programmes de compostage, de recyclage et de détournement des déchets dangereux, la sensibilisation des communautés et l'aménagement de lieux d'enfouissement, là où cela est approprié. Les plans d'aménagement du territoire guident la meilleure utilisation des terres disponibles, empêchent les utilisations non compatibles des terres et aident à protéger les zones de conservation, les ressources culturelles et les territoires traditionnels importants. Lorsque les plans sont intégrés à la planification des infrastructures, de l'environnement et du développement économique, leur mise en œuvre peut constituer une approche efficace pour atténuer les effets des changements climatiques (y compris la construction d'infrastructures résiliente au climat), assurer la protection des sources d'eau et contribuer à l'amélioration globale des conditions socioéconomiques.



Infrastructure moderne et résiliente : Une infrastructure moderne, durable et résiliente contribue à une croissance économique propre et à l'inclusion sociale

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
D'ici la fin de 2027-2028, investir 26,9 G\$ dans des initiatives d'infrastructure écologiques qui réduisent les émissions de GES et améliorent la résilience climatique	Collaborer avec des partenaires sur les infrastructures vertes.	Investir dans les infrastructures et les programmes de gestion des déchets dans les réserves. Travailler avec les Premières Nations pour développer des approches de gestion des déchets solides qui	Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations disposant d'infrastructures améliorées (c'est-à-dire des décharges et/ou des stations de transfert modernisées ou construites) Cible : 209 communautés au 31 mars 2023	Résultat : Au 31 mars 2021, 139 communautés des Premières Nations avaient amélioré leurs infrastructures, comme des décharges et/ou des stations de transfert qui avaient été modernisées ou construites.	SFDD : Des mesures ministérielles clés aideront les Premières Nations en leur proposant des solutions de gestion des déchets adaptées aux besoins de la communauté, comparables à celles des communautés hors réserve et offrant des possibilités d'emploi aux Autochtones.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
et la qualité de l'environnement.		<p>répondent aux besoins individuels des communautés. Ces activités comprendront, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> détourner les déchets de la réserve chaque fois que cela est possible soutenir les programmes de recyclage, de compostage et de détournement des déchets dangereux accroître la sensibilisation des communautés construire des décharges, le cas échéant. 	<p>Point de départ : 58 communautés au 31 mars 2018</p>		<p>ODD de l'ONU : ODD 6 : Eau propre et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible 6.3 <p>ODD 11 : Villes et communautés durables</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible 11.6 Cible 11.7 <p>ODD 12 : Consommation et production responsables</p> <ul style="list-style-type: none"> Cible 12.5
			<p>Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations ayant des programmes de détournement (par exemple, recyclage, compostage, réduction des déchets, etc.)</p> <p>Cible : 147 communautés au 31 mars 2023</p> <p>Point de départ : 0 communauté au 1^{er} avril 2016</p>	<p>Résultat : Au 31 mars 2021, 119 communautés des Premières Nations disposaient de programmes de détournement, comme le recyclage, le compostage, la réduction des déchets, etc.</p>	
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides</p> <p>Cible : 40 % au 31 mars 2023</p> <p>Point de départ : 1,4 % au 31 mars 2018</p>	<p>Résultat : Au 31 mars 2021, 37 % des communautés des Premières Nations disposaient de systèmes adéquats de gestion des déchets solides.</p>	
		<p>Par l'entremise du Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN), fournir un financement aux Premières Nations vivant dans les réserves pour des projets</p>	<p>Indicateur de rendement : Fonds qui sont alloués aux Premières Nations et dépensés au cours de chaque exercice</p> <p>Cible : 100 % du financement annuel est alloué et dépensé</p>	<p>Résultat : 100 % du financement du FIPN de 2020-2021 a été alloué et dépensé.</p> <p>Les montants de financement prévus seront révisés dans la mise à jour de 2022-2023 de la stratégie</p>	<p>SFDD : Les principales mesures ministérielles aideront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre et qui seront adaptés aux besoins de la</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		d'infrastructure, tels que la planification et le développement des compétences, les systèmes énergétiques et l'atténuation structurelle.	Point de départ : Financement actuel prévu pour le FIPN par exercice : 2020-2021 : 97,6 millions de dollars 2021-2022 : 59 millions de dollars 2022-2023 : 59 millions de dollars	ministérielle de développement durable de SAC.	communauté, comme c'est le cas pour les communautés hors réserve. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure • Cible 9.4 ODD 11 : Villes et communautés durables ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques • Cible 13.3
		Par l'entremise du Programme des services relatifs aux terres et au développement économique et des investissements budgétaires, fournir des fonds aux Premières Nations pour la planification de l'utilisation des terres en vue de bâtir des communautés saines et durables.	Indicateur de rendement : Nombre de plans d'utilisation des terres élaborés par les Premières Nations Cible : 70 nouveaux plans d'utilisation des terres élaborés d'ici le 31 mars 2023	Résultat : En 2020-2021, 5 nouveaux plans d'utilisation des terres ont été achevés, et 35 autres sont en cours d'élaboration. Il y a 8 Premières Nations inactives qui ont fait des progrès minimes en matière de planification de l'utilisation des terres en raison de la pandémie de la COVID-19. Les organisations partenaires espèrent réengager les Premières Nations inactives en 2021-2022.	SFDD : Des mesures ministérielles clés appuieront les Premières Nations à réaliser des projets d'infrastructure résiliente au climat et écoénergétique, en partie grâce à une planification de l'utilisation des terres qui favorise également la qualité de l'environnement, la culture, le développement économique ainsi que la santé et le bien-être des communautés. ODD de l'ONU : ODD 9 : Industrie, innovation et infrastructure • Cible 9.1 ODD 11 : Villes et communautés durables • Cible 11.3 • Cible 11.4 • Cible 11.7 • Cible 11.A • Cible 11.B

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
					ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.2

Contexte: Énergie propre

SAC veille à ce que tous les Canadiens aient accès à de l'énergie abordable, fiable et durable en collaborant avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organisations autochtones et d'autres ministères fédéraux afin de planifier et soutenir la mise en œuvre de projets qui réduisent la dépendance à l'électricité produite par des génératrices diesel dans les réserves.



Énergie propre : Tous les Canadiens ont accès à une énergie abordable, fiable et durable

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
D'ici 2030, produire 90 %, et à long terme 100 %, de l'électricité au Canada à partir de sources renouvelables ne produisant aucune émission	Promouvoir la collaboration et le travail avec les partenaires sur les infrastructures d'énergie propre.	Fournir un soutien financier direct aux communautés des Premières Nations pour planifier et mettre en œuvre des projets visant à réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite par des moteurs diesel dans les réserves.	<p>Indicateur de rendement : Réduire le nombre de communautés des Premières Nations situées dans des réserves qui dépendent du diesel financé par SAC pour l'électricité</p> <p>Cible : Au plus 24 communautés au 31 mars 2025</p> <p>Point de départ : 40 communautés au 31 mars 2017</p>	<p>Résultat : Au 31 mars 2021, 38 communautés des Premières Nations situées dans des réserves dépendaient du diesel financé par SAC pour la production d'électricité</p>	<p>SFDD : En collaborant avec les communautés des Premières Nations et les autres gouvernements pour réduire la dépendance à l'égard de l'électricité produite par des moteurs diesel dans les réserves, et en continuant à soutenir les efforts déployés par les Premières Nations pour mettre en œuvre des options d'électricité renouvelable (comme l'énergie solaire, hydroélectrique et éolienne), on favorisera une plus grande utilisation des infrastructures d'énergie propre.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 7.2

Contexte : Eau potable

SAC a mis en œuvre un plan d'action visant à éliminer tous les avis concernant la qualité de l'eau potable à long terme qui touchent les systèmes publics d'eau potable des Premières Nations situés dans les réserves et soutenus financièrement par SAC¹¹. À mesure que les avis concernant la qualité de l'eau potable seront levés, les Premières Nations disposeront d'un meilleur accès à de l'eau potable sûre et durable. Les investissements de capitaux se traduiront par de nouveaux systèmes d'épuration de l'eau améliorés dans les réserves qui pourront être plus facilement exploités et maintenus, et qui donneront suite à la priorité d'améliorer les infrastructures physiques essentielles pour les communautés des Premières Nations. Grâce aux investissements en matière d'exploitation et de maintien des installations et de la formation des opérateurs, les Premières Nations sont capables de gérer les systèmes d'épuration de l'eau et de traitement des eaux usées et de veiller à l'accès à l'eau potable de tous les membres de la communauté.



Eau potable : Tous les Canadiens ont accès à une eau potable, et, en particulier, les défis importants auxquels les collectivités autochtones font face sont résolus

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
D'ici le 31 mars 2021, tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves doivent être résolus.	Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable	Fournir des fonds et des conseils aux communautés des Premières Nations sur la planification, l'approvisionnement, la conception, la construction, la mise en service, l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement	Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics d'eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont une cote de risque faible Cible : 65 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2021 Point de départ : 27 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2011	Résultat : Le résultat de 2019-2020 a été précédemment reporté lors du dernier cycle de déclaration en raison de la pandémie de COVID-19. Le résultat pour 2019-2020 a depuis été déterminé à 57 % pour les systèmes publics d'eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui avaient une cote de risque faible.	SFDD : Le financement et le soutien technique permettront la prestation de services d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations afin de s'assurer que les systèmes publics d'approvisionnement en eau potable et de traitement des eaux usées des Premières Nations soutenus financièrement par SAC répondent aux normes établies.

¹¹ La pandémie de COVID-19 et d'autres retards typiques des projets d'infrastructure ont eu une incidence significative sur les calendriers des projets. Le Ministère reste déterminé à faire en sorte que tous les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable soient levés et continue de travailler activement avec les communautés des Premières Nations pour atteindre cet objectif.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		<p>en eau et de traitement des eaux usées. Aider les Premières Nations à déterminer les besoins en matière d'infrastructure et à présenter des propositions de projets d'immobilisations. Au printemps 2017, le Secteur des opérations régionales de SAC a créé l'équipe de gestion stratégique de l'eau pour superviser l'engagement du Ministère à mettre fin aux avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable dans les systèmes publics soutenus financièrement par SAC d'ici 2021. L'équipe coordonne les efforts du Ministère pour respecter cet engagement et assure la liaison entre les intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux et les communautés des Premières Nations sur les questions</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont une cote de risque faible</p> <p>Cible : 65 % des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2021</p> <p>Point de départ : 35 % des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2011</p> <p>Indicateur de rendement : Le nombre d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable touchant les réseaux d'alimentation en eau potable dans les réserves recevant un appui financier de SAC.</p> <p>Cible : 0 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en date du 31 mars 2021</p>	<p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles du rendement ont été annulées en 2020-2021. Les données pour cette année ne sont pas disponibles.</p> <p>Résultat : Le résultat de 2019-2020 a été précédemment reporté lors du dernier cycle de déclaration en raison de la pandémie de COVID-19. Le résultat pour 2019-2020 a depuis été déterminé à 48 % pour les réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui avaient une cote de risque faible.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles du rendement ont été annulées en 2020-2021. Les données pour cette année ne sont pas disponibles.</p> <p>Résultat : Depuis novembre 2015, et en date du 31 mars 2021, 106 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable des réseaux publics dans les réserves ont été levés par les Premières Nations, avec le soutien de Services aux Autochtones Canada, et 53 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable sont en vigueur dans 33 communautés.</p>	<p>ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9 <p>ODD 6 : Eau propre et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 6.1 • Cible 6.3 • Cible 6.5 • Cible 6.B

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		relatives à l'eau potable.	<p>Point de départ : 105 avis à long terme sur la qualité de l'eau potable en novembre 2015</p>		
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics d'eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau d'eau potable</p> <p>Cible : 70 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2021</p> <p>Point de départ : 51 % des réseaux publics d'eau potable dans les réserves au 31 mars 2011</p>	<p>Résultat : Le résultat de 2019-2020 a été précédemment reporté lors du dernier cycle de déclaration en raison de la pandémie de COVID-19. Le résultat pour 2019-2020 a depuis été déterminé à 74 % pour les réseaux publics d'eau potable dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui avaient des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau d'eau potable.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles du rendement ont été annulées en 2020-2021. Les données pour cette année ne sont pas disponibles.</p>	
			<p>Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui ont des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau de traitement des eaux usées</p>	<p>Résultat : Le résultat de 2019-2020 a été précédemment reporté lors du dernier cycle de déclaration en raison de la pandémie de COVID-19. Le résultat pour 2019-2020 a depuis été déterminé à 60 % pour les réseaux publics de traitement des eaux usées dans les réserves</p>	

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
			<p>Cible : 60 % des réseaux de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2021</p> <p>Point de départ : 42 % des réseaux de traitement des eaux usées dans les réserves au 31 mars 2011</p>	<p>soutenus financièrement par SAC qui avaient des exploitants principaux certifiés au niveau du réseau de traitement des eaux usées.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, les inspections annuelles du rendement ont été annulées en 2020-2021. Les données pour cette année ne sont pas disponibles.</p>	
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Eau potable propre</p> <p><i>[Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif Eau potable propre, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.]</i></p>	<p>Travailler avec des partenaires sur la qualité de l'eau potable</p>	<p>Soutenir toutes les communautés des Premières Nations pour garantir qu'elles ont un accès continu à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable (CCQEP) ou à un agent de la santé environnementale et publique (ASEP), qui peut prélever des échantillons d'eau potable et les analyser pour détecter une potentielle contamination bactériologique. Soutenir les communautés des Premières Nations dans la surveillance continue de la qualité de l'eau potable afin de</p>	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de toutes les communautés des Premières Nations qui ont accès à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou à un agent de la santé environnementale et publique (ASEP), qui peut prélever des échantillons d'eau potable du robinet et les analyser</p> <p>Cible : 100 % des communautés des Premières Nations au 31 mars 2022</p> <p>Point de départ : 100 % des communautés des Premières Nations au 31 mars 2009 (maintenir le pourcentage)</p> <p>Indicateur de rendement : Pourcentage du nombre recommandé de semaines de l'échantillonnage, pendant lesquelles</p>	<p>Résultat : Les données disponibles pour 2019-2020 indiquent que 100 % des communautés des Premières Nations avaient accès à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou à un agent de la santé environnementale et publique, qui peut prélever des échantillons d'eau potable du robinet et les analyser.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, les données pour 2020-2021 ont été retardées. Le résultat pour 2020-2021 n'est pas disponible.</p> <p>Résultat : Les données disponibles pour 2019-2020 ont montré un résultat de 82 % du nombre recommandé</p>	<p>SFDD : SAC collabore avec les communautés des Premières Nations et accorde des fonds aux chefs et aux conseils pour la surveillance de l'eau potable par l'entremise de son Programme de contrôle de la qualité de l'eau potable dans les communautés. En travaillant avec les communautés des Premières Nations pour s'assurer qu'elles disposent du soutien technique et de l'expertise nécessaires pour contrôler la qualité de l'eau potable, il est possible de définir les préoccupations potentielles et de fournir la recommandation appropriée au chef et au conseil de la communauté des Premières Nations pour qu'ils agissent. Ces recommandations peuvent inclure l'émission d'un avis concernant la qualité de l'eau potable. SAC travaille directement avec les Premières Nations pour aider les</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
		<p>minimiser les répercussions négatives potentielles sur la santé.</p>	<p>les réseaux publics d'eau dans les communautés des Premières Nations étaient surveillés pour les bactéries</p> <p>Cible : 82 % du nombre recommandé de semaines d'échantillonnage au 31 mars 2022</p> <p>Point de départ : 75 % du nombre recommandé de semaines d'échantillonnage au 31 mars 2013</p>	<p>de semaines d'échantillonnage où les systèmes d'eau publics des communautés des Premières Nations ont été surveillés pour les bactéries.</p> <p>En raison de la pandémie de COVID-19, les données pour 2020-2021 ont été retardées. Le résultat pour 2020-2021 n'est pas disponible.</p> <p>La pandémie de COVID-19 a également eu une incidence importante sur les activités normales, planifiées et périodiques liées à l'eau potable en raison de l'accès restreint aux communautés, des restrictions de voyage et d'autres facteurs connexes. Par conséquent, on s'attend à ce que la fréquence moyenne d'échantillonnage pour 2019-2020 et 2020-2021 soit inférieure à celle des années précédentes.</p>	<p>communautés à assurer la surveillance de la qualité de l'eau potable, en donnant notamment des conseils et des directives sur la salubrité de l'eau potable et l'évacuation sécuritaire des eaux usées et en examinant des propositions de projets d'infrastructures dans une perspective de santé publique. Ces mesures contribuent à la compréhension des problèmes de qualité de l'eau potable auxquels sont confrontées les communautés des Premières Nations et à leur résolution.</p> <p>ODD de l'ONU :</p> <p>ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9 <p>ODD 6 : Eau propre et assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 6.1 • Cible 6.5 • Cible 6.B

Contexte : Alimentation durable

SAC contribue à créer un secteur agricole et une économie alimentaire de premier plan à l'échelle mondiale au profit de tous les Canadiens grâce à son programme [Nutrition Nord Canada](#). Par l'entremise des initiatives d'éducation nutritionnelle de ce programme, qui encouragent des choix alimentaires plus sains, SAC vise à sensibiliser à une alimentation saine et à aider à développer des compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains dans les communautés isolées.



Alimentation durable : L'innovation et la créativité contribuent à un secteur agricole et à une économie alimentaire dominants à l'échelle mondiale pour tous les Canadiens.

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	La contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
<p>Mesures à l'appui de l'objectif : Alimentation durable</p> <p><i>[Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif Alimentation durable, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD.]</i></p>	Faciliter des choix alimentaires plus sains	Soutenir le volet éducation nutritionnelle du programme Nutrition Nord Canada (NNC) afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et de développer des compétences en matière de choix et de préparation d'aliments sains.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés recevant des fonds du programme Nutrition Nord Canada pour des initiatives d'éducation en nutrition qui font la promotion d'activités d'éducation en nutrition</p> <p>Cible : 100 % des bénéficiaires de financement font la promotion et offrent des activités d'éducation nutritionnelle au 31 mars 2021</p> <p>Point de départ : 93 % des bénéficiaires de financement ont fait la promotion et offert des activités d'éducation nutritionnelle entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018¹²</p>	<p>Résultat :</p> <p>69 % des bénéficiaires de financement ont fait la promotion et offert des activités d'éducation nutritionnelle entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020.</p> <p>SAC continue de financer et de soutenir la mise en œuvre des initiatives d'éducation nutritionnelle du programme NNC dans toutes les communautés des Premières Nations et des Inuits admissibles, afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et de développer des compétences en matière de choix et de préparation d'aliments sains.</p>	<p>SFDD :</p> <p>Dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada, SAC fournit des fonds pour soutenir la mise en œuvre d'initiatives d'éducation nutritionnelle au niveau des détaillants et des communautés afin de promouvoir un approvisionnement alimentaire sûr et accessible dans les communautés isolées et de renforcer les partenariats entre les détaillants et les communautés</p> <p>ODD de l'ONU :</p> <p>ODD 2 : Faim « zéro »</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 2.1 <p>ODD 3 : Bonne santé et bien-être</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.4

¹² Le Point de départ a été initialement publié comme 93% en 2018-2019. Ceci a été corrigé car le chiffre de 93% de le Point de départ représente le pourcentage pour 2017-2018.

Contexte : Collectivités sûres et saines

SAC collabore avec les communautés et les organisations autochtones pour s'assurer que toutes les Premières Nations, les Inuits et les Métis vivent dans des communautés propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être. SAC met en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux visant à réduire les risques pour la santé et la sécurité humaines et environnementales en réalisant des activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité. En outre, pour lutter contre les émissions de polluants atmosphériques extérieurs et les substances nocives, SAC gère le processus d'évaluation environnemental afin de s'assurer que les projets effectués dans les réserves n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement.



Collectivités sûres et en santé : Tous les Canadiens vivent dans des collectivités propres et durables qui contribuent à leur santé et à leur bien-être

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
D'ici 2022, prendre des mesures de gestion des risques en temps opportun pour la totalité des substances jugées comme étant un risque pour l'environnement ou la santé humaine.	Utiliser les lois et les règlements pour s'attaquer aux émissions de polluants atmosphériques extérieurs et aux substances nocives	Gérer le processus d'examen environnemental (PEE) pour s'assurer que les projets dans la réserve n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement.	<p>Indicateur de rendement : Un indicateur sera développé dans le cadre du processus de révision du PEE en cours</p> <p>Cible : Un indicateur est élaboré d'ici le 31 mars 2021</p> <p>Point de départ : SAC a l'obligation législative de réaliser le PEE en vertu de la <i>Loi sur l'évaluation de l'impact</i></p>	<p>Résultat : Au 31 mars 2021, et en raison des limites du travail dans le cadre de COVID-19, un indicateur n'a pas été entièrement développé.</p> <p>Une révision complète du processus d'examen environnemental est en cours. Les outils et les documents d'orientation ont été révisés afin de se conformer à la nouvelle législation et de rationaliser le processus. Une fois l'examen terminé et le processus mis à jour, un indicateur sera établi en collaboration avec le groupe de travail régional afin de mesurer avec précision les effets du processus d'examen environnemental sur les réserves.</p>	<p>SFDD : Grâce au PEE, SAC s'assure que les projets proposés sur les terres des réserves sont conformes à toutes les lois et réglementations environnementales applicables et détermine si les projets sont susceptibles d'avoir des effets négatifs importants sur l'environnement. Le PEE permet à SAC de cerner les effets potentiels des projets et de leurs activités connexes, de déterminer dans quelle mesure il est possible de réduire ces effets et quels types de mesures d'atténuation peuvent être nécessaires. Le PEE permet de cerner les émissions potentielles pendant les activités du projet ainsi que les mesures d'atténuation qui peuvent être mises en œuvre pour traiter et réduire les questions liées aux problèmes</p>

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
					de qualité de l'air, comme la santé et le bien-être des membres de la communauté. ODD de l'ONU : ODD 6 : Eau propre et assainissement ODD 11 : Villes et communautés durables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 11.6 ODD 14 : Vie aquatique <ul style="list-style-type: none"> • Cible 14.1 ODD 15 : Vie terrestre <ul style="list-style-type: none"> • Cible 15.9
		En collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, SAC travaille avec les Premières Nations à l'élaboration conjointe d'options visant à combler les lacunes en matière de réglementation et de capacité de protection de l'environnement.	Indicateur de rendement : Nombre d'organisations autochtones représentatives engagées dans le processus d'élaboration conjointe d'options visant à combler les lacunes en matière de protection de l'environnement sur les terres des réserves Cible : Au moins 5 organisations autochtones régionales représentatives sont engagées dans le processus d'élaboration conjointe au 31 mars 2023 Point de départ : 3 organisations autochtones représentatives sont financées pour le travail initial de planification régionale au 31 mars 2020	Résultat : Au 31 mars 2021, cinq organisations autochtones régionales représentatives sont financées pour s'engager auprès de leurs communautés à définir les priorités et les solutions potentielles pour combler les lacunes en matière de protection environnementale sur les terres des réserves. Les résultats de cet engagement régional serviront de base à la phase d'élaboration conjointe.	SFDD : Grâce à un processus d'engagement en plusieurs phases avec les Premières Nations, SAC élaborera conjointement des options pour combler les lacunes en matière de protection environnementale sur les terres des réserves. Ces options peuvent inclure une législation qui permettrait de mieux protéger les terres, l'air et l'eau des réserves contre les polluants et la contamination. ODD de l'ONU : ODD 10 : Réduire les inégalités <ul style="list-style-type: none"> • Cible 10.3 ODD 11 : Villes et communautés durables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 11.6
Mesures à l'appui de l'objectif :	Fournir des renseignements pour	Fournir des fonds au Centre autochtone de ressources	Indicateur de rendement : Pourcentage du financement prévu fourni au Centre autochtone de	Résultat : La totalité du financement a été fournie au Centre autochtone de	SFDD : Le portail Web <i>ClimateTelling</i> fournit des ressources et des outils aux communautés

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
Collectivités sûres et en santé <i>[Cette section présente les mesures qui appuient l'objectif Collectivités sûres et en santé, mais qui n'appuient pas directement une cible de la SFDD]</i>	éclairer l'action et la prise de décisions	environnementales (CARE) pour continuer à soutenir le portail <i>Web ClimateTelling</i> , qui a été créé pour sensibiliser les communautés autochtones du Canada aux changements climatiques et à leurs répercussions sur la santé humaine.	ressources environnementales (CARE) Cible : 100% Point de départ : Cible annuelle, à 100 % de 10 000 dollars de financement au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage)	ressources environnementales (CARE) comme prévu pour maintenir le site <i>Web ClimateTelling</i> . Le site reflète tous les rapports finaux de projet reçus à ce jour.	autochtones qui souhaitent entreprendre des initiatives liées aux changements climatiques et à la santé. Il offre également une plateforme pour l'échange de connaissances, d'expertise et d'expériences et appuie la collaboration entre les universitaires, les professionnels et les défenseurs des droits communautaires. ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9 ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques <ul style="list-style-type: none"> • Cible 13.3
	Prévenir les urgences environnementales ou en atténuer les répercussions	Efforts mis en œuvre avec les communautés des Premières Nations pour trouver et recommander des mesures à l'égard des risques pour la santé publique qui pourraient menacer la santé des résidents de ces communautés.	Indicateur de rendement : Nombre de cas et d'éclosions de maladies d'origine hydrique/alimentaire Cible : 0 cas et éclosion au 31 mars 2023 Point de départ : 0 cas et éclosion au 31 mars 2016 (maintenir)	Résultat : En raison de la pandémie de COVID-19, les données pour 2019-2020 et 2020-2021 ont été retardées. Par conséquent, les résultats ne sont pas disponibles. Une analyse des données qualitatives et quantitatives des agents de la santé environnementale et publique (ASEP) sur le nombre d'enquêtes sur les cas d'intoxication alimentaire/entérique/hydrique a été entreprise pour les exercices de 2015-2016 à 2018-2019. L'analyse a conclu que, dans toutes les maladies/éclosions entériques ayant impliqué des ASEP, le problème était lié à l'alimentation.	SFDD : Dans le cadre de ses activités de prévention et de contrôle, le programme d'hygiène du milieu de SAC mène des enquêtes en cas d'éclosions d'origine alimentaire, hydrique ou vectorielle suspectées ou confirmées. Les agents de la santé environnementale et publique (ASEP) se concentrent sur les éléments du risque environnemental qui pourraient poser des risques pour la santé en travaillant avec les autorités des Premières Nations et d'autres agents de santé publique dans les régions et les communautés pour traiter les cas ou les éclosions suspectés ou confirmés de maladies transmissibles. ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9

Cibles de la SFDD	Mesures contribuant à la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Indicateurs de rendement Objectifs Points de départ	Résultats obtenus	Contribution de chaque action ministérielle à l'objectif de la SFDD et à sa cible
	Faire preuve de leadership en matière d'évaluation et d'assainissement des sites contaminés	Mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et parachever les activités d'assainissement et de gestion des risques dans les sites contaminés fédéraux connus de haute priorité.	<p>Indicateur de rendement : Pourcentage de sites contaminés à risque élevé dans les réserves où des travaux d'assainissement ou de confinement sont effectués pour réduire le risque</p> <p>Cible : 41 %</p> <p>Point de départ : Objectif annuel; 41 % des sites contaminés à haut risque au 31 mars 2020 (maintenir le pourcentage au fur et à mesure que des sites supplémentaires sont identifiés)</p>	<p>Résultat : Au 31 mars 2021, 29 % des sites contaminés à risque élevé dans les réserves ont subi des travaux d'assainissement ou de confinement pour réduire le risque.</p> <p>De nombreux travaux d'assainissement prévus pour des sites à haut risque (classe 1) n'ont pas progressé en raison des restrictions imposées par la COVID dans de nombreuses communautés. L'argent a été redirigé vers les communautés où des travaux pouvaient être entrepris, ce qui a permis d'augmenter les activités d'assainissement des sites à risque modéré et faible (sites de classe 2 et 3).</p>	<p>SFDD : Les sites contaminés sont gérés de manière à réduire les risques pour la santé et la sécurité des personnes et de l'environnement.</p> <p>ODD de l'ONU : ODD 3 : Bonne santé et bien-être <ul style="list-style-type: none"> • Cible 3.9 ODD 6 : Eau propre et assainissement <ul style="list-style-type: none"> • Cible 6.3 ODD 12 : Consommation et production responsables <ul style="list-style-type: none"> • Cible 12.4 </p>

4. Rapport sur l'intégration du développement durable

Services aux Autochtones Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre de son processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). L'EES relative à un projet de politique de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de ce projet sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations du Services aux Autochtones Canada sont publiées lors de l'annonce d'une initiative ayant fait l'objet d'une EES détaillée ([voir ici](#)). La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement – y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD – des politiques, des plans ou des programmes approuvés ont été prises en considération lors de la préparation du projet et de la prise de décisions.